



N° ABMED/2026D/888/DLVS/SVPS/SA

Cotonou, le 26-02-2026

**Le Directeur Général**

**A**

**Tous les promoteurs des  
essais cliniques au Bénin**

COTONOU

**Objet** : Notification des événements indésirables enregistrés au cours des essais cliniques

**Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre du renforcement du dispositif national de surveillance de la sécurité des participants aux essais cliniques autorisés au Bénin, l'Agence béninoise du Médicament et des autres produits de Santé (ABMed) souhaite rappeler l'importance de la notification de tout événement indésirable enregistrés au cours des essais cliniques.

A cet effet, par la présente, nous vous invitons à transmettre à l'ABMed l'ensemble des événements indésirables enregistrés dans le cadre des essais cliniques dont vous assurez la promotion, via l'adresse [vigilances.abmed@gouv.bj](mailto:vigilances.abmed@gouv.bj) conformément aux exigences réglementaires nationales.

Par ailleurs, les modalités et délais de notification des événements indésirables des essais cliniques sont précisées dans le « **Guide de bonnes pratiques de pharmacovigilance et de vaccinovigilance** » disponible sur le site de l'ABMed ([abmed.bj](http://abmed.bj)).

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs, mes meilleures salutations.



**Dr Yossounon CHABI**  
Directeur Général